

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

**Le Président :**

**Vu** la délibération en date du 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues aux articles L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

**Vu** la délibération du 10 juin 2010 reçue en Préfecture des Pyrénées Atlantiques le 23 juin 2010 décidant la réalisation d'un ensemble immobilier destiné à accueillir des professionnels et des entreprises de santé sur la commune d'Artix,

**Vu** la demande déposée par Mme LACROUTE Karine d'occuper un local situé dans la Maison de la Santé à Artix un jour, le lundi, par semaine.

**DECIDE**

**Article 1 :** de conclure avec Mme Karine LACROUTE, sage-femme, un bail professionnel pour un local à usage de cabinet médical composant le lot n° 7 de 25,40 m<sup>2</sup> et 32/1000<sup>ème</sup> de la propriété du sol et des parties communes générales et 1/3 du lot n° 8 de 36,50 m<sup>2</sup> et 1/3 de 45/1000<sup>ème</sup> de la propriété du sol et des parties communes générales liées au lot 8 de la Maison de la santé à Artix.

**Article 2 :** de préciser que ce bail est conclu pour une durée d'une année commençant à courir le 1<sup>er</sup> avril 2022,

**Article 3 :** de préciser qu'à défaut de congé donné par lettre recommandée avec avis de réception au moins 3 mois avant la date anniversaire du bail, le contrat sera reconduit tacitement pour la même durée

**Article 4 :** de fixer le montant du loyer mensuel à 130 € HT pour une occupation d'un jour, soit un loyer annuel de 1 560 € HT indexé sur l'indice du coût de la construction en prenant pour base l'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 qui s'est élevé à 1886.

**Article 5 :** il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire

Fait à Mourenx, le 23 mars 2022

  
  
**PATRICE LAURENT**